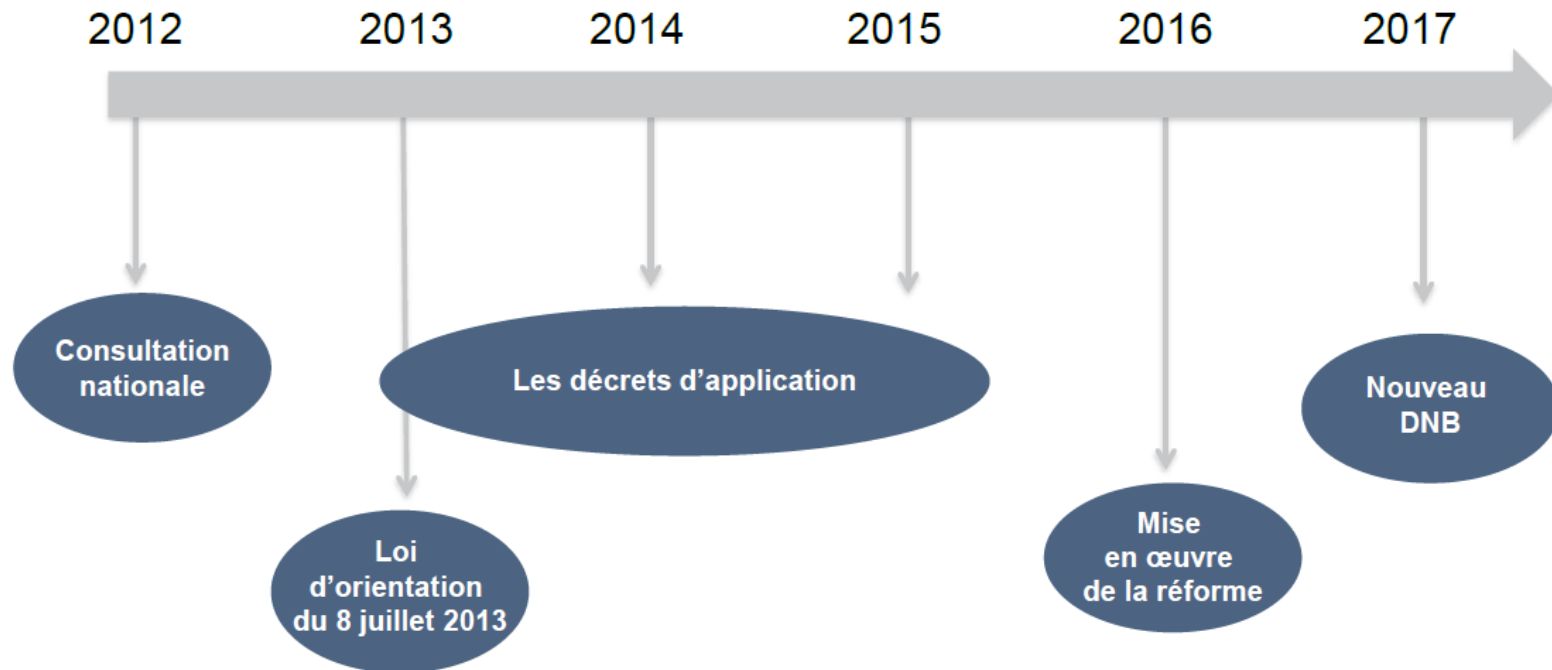


Séminaire académique du mardi 03 novembre 2015

La réforme du collège : une réforme pédagogique

Le calendrier de la Refondation



Textes officiels

- Organisation des enseignements au collège

Décret n° 2015-544 du 19 mai 2015

Arrêté du 19-5-2015 - J.O. du 20-5-2015

Circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015

- Cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège

Décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013

Décret n° 2015-1023 du 19 août 2015 modifiant le décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013

- **Socle commun** : Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015

- Projet de programmes pour les cycles 2, 3 et 4

Le processus de la refondation de l'école

Décret sur le Conseil École-Collège

Améliore la continuité pédagogique entre l'école et le collège et renforce la fluidité des parcours

Décret sur les instances pédagogiques

Redéfinies pour assurer un meilleur suivi des élèves

- Le conseil de cycle 3 s'ouvre aux professeurs de sixième
- Le conseil de classe de sixième s'ouvre aux professeurs des écoles
- Le conseil pédagogique au collège voit son rôle renforcé

Décret sur le suivi et l'accompagnement pédagogique

Met en œuvre le principe d'inclusion et explicite les conditions du redoublement

La loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013

Décret sur les cycles d'enseignement

3 ans pour donner du temps
aux apprentissages

Le cycle 3 associe école et
collège

Décret sur l'organisation des enseignements au collège

Donne le cadre de la nouvelle
organisation structurelle du
collège

Décret sur le socle commun

Fixe le contenu du socle
commun

Décret sur l'évaluation

Met en place une évaluation
au service des
apprentissages

Les principaux objectifs de la réforme

Une réforme pour former des citoyens de demain en adéquation avec les objectifs européens

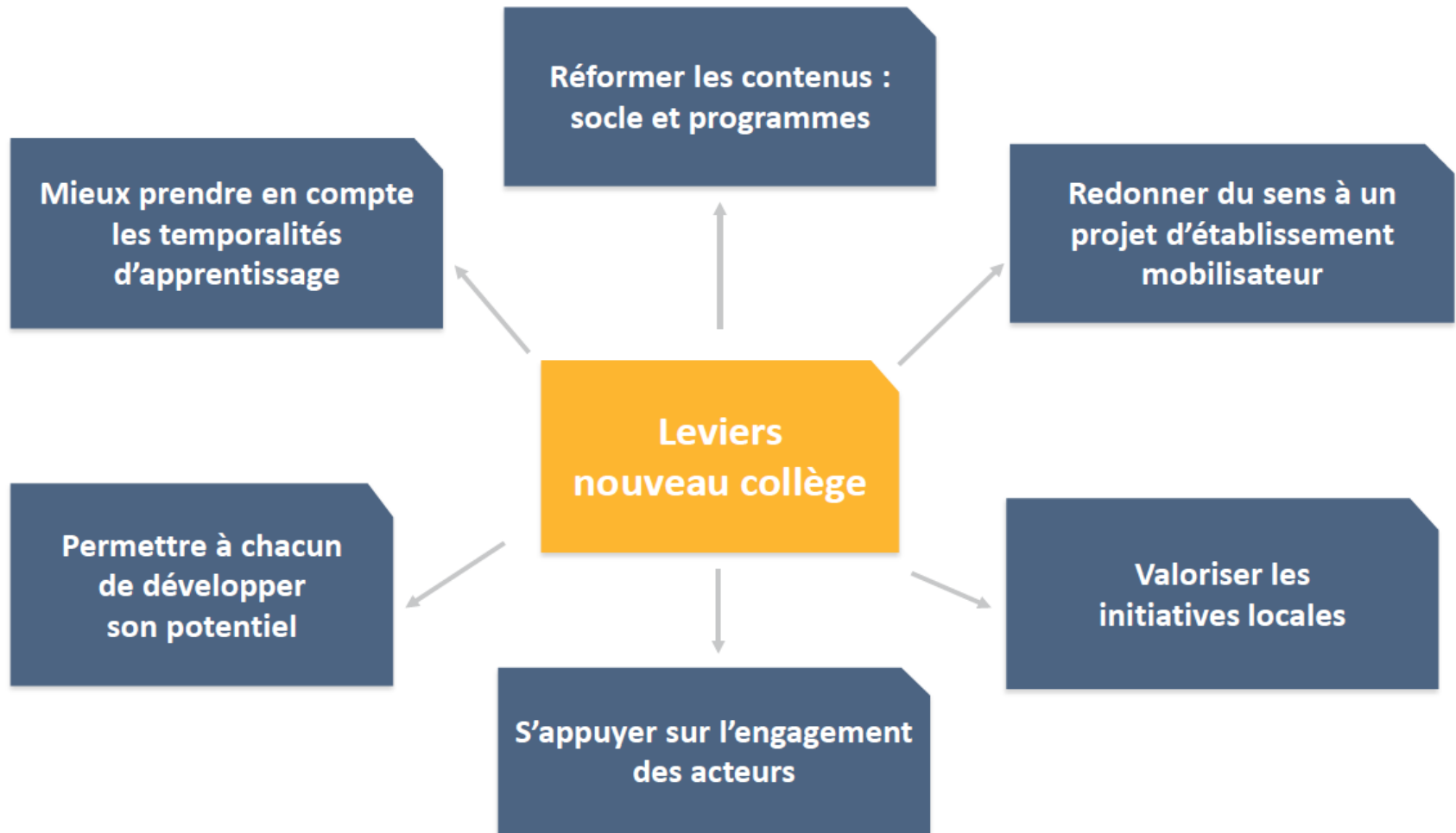
Une réforme pour construire une école bienveillante, exigeante, inclusive...

Une réforme qui vise à construire une communauté d'apprentissage

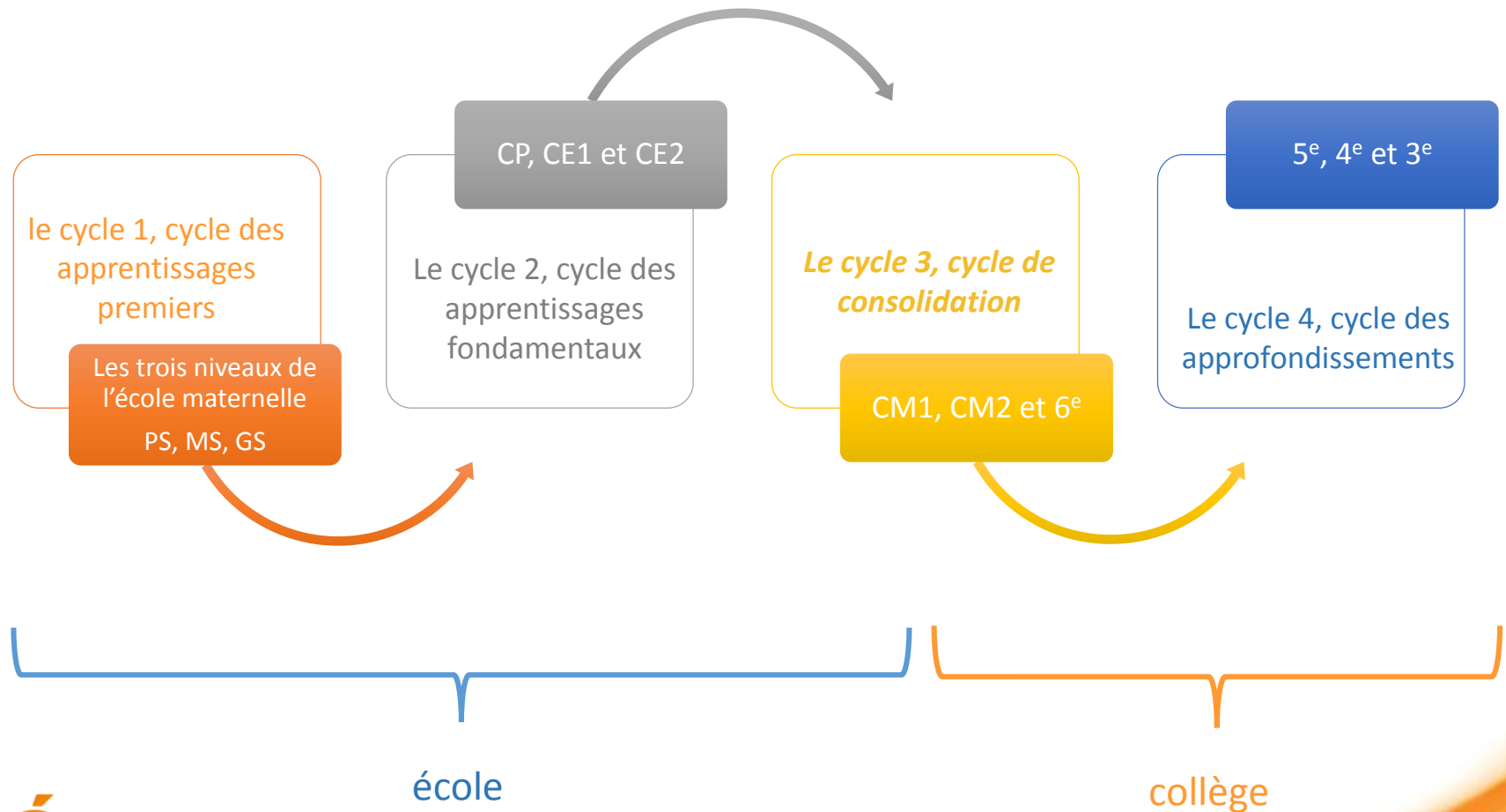
Une réforme pédagogique pour construire une École du socle qui vise à changer les pratiques des personnels et des élèves

Une réforme pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux

Les leviers pour améliorer les apprentissages au collège



Réforme des cycles de scolarité obligatoire



Une nouvelle organisation du temps scolaire des élèves

La journée

Amplitude horaire limitée
à 6h pour les élèves de 6^e

Dérogation
possible accordée
par le recteur

Une pause méridienne
de 1h30

La semaine

Le volume horaire peut être modulé dans le respect :

- du volume horaire global dû à chaque discipline pour la durée du cycle
- du volume horaire global annuel des enseignements obligatoires dû à chaque élève
- des obligations réglementaires de service pour les enseignants

Le cycle

Toutes les disciplines doivent être enseignées chaque année du cycle

Les modulations horaires hebdomadaires sont fixées pour la durée du cycle

Répartition du volume horaire identique pour tous les élèves d'un même niveau

Une marge d'autonomie plus importante

Enseignements communs

23 h en 6^e

22 h en 5^e / 4^e / 3^e



Accompagnement personnalisé

3 h en 6^e

1 ou 2 h en 5^e / 4^e / 3^e

Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

3 ou 2 h en 5^e / 4^e / 3^e

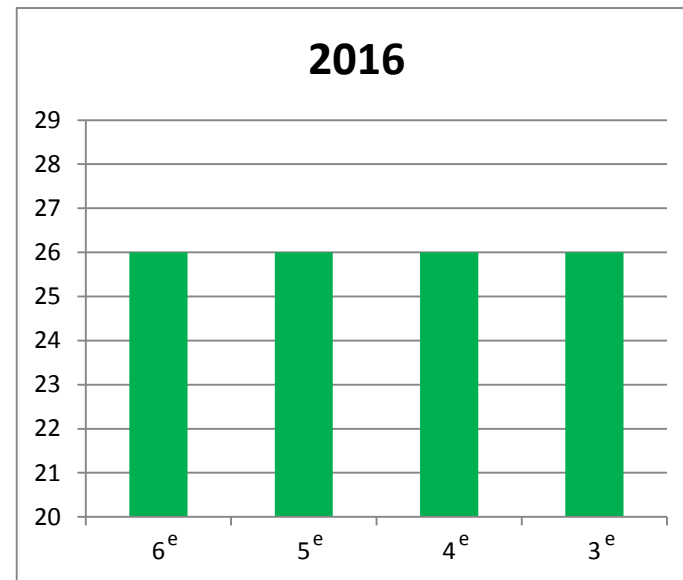
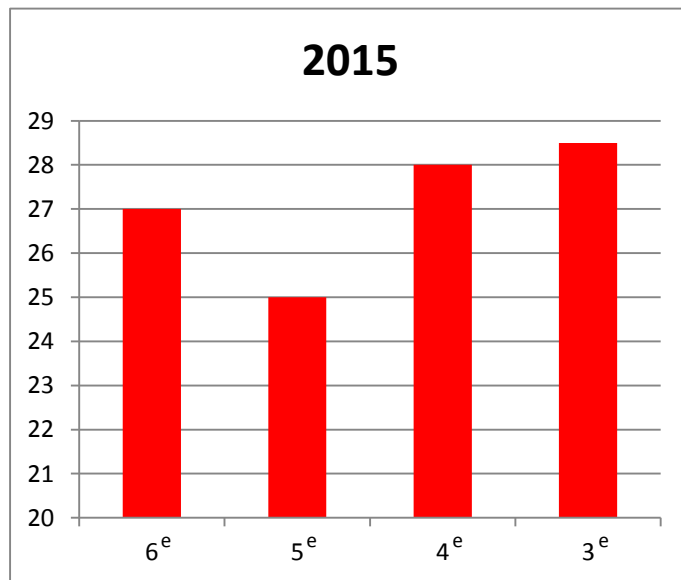
Enseignements complémentaires

3 h hebdomadaires en 6^e et 4 h hebdomadaires en 5^e, 4^e et 3^e

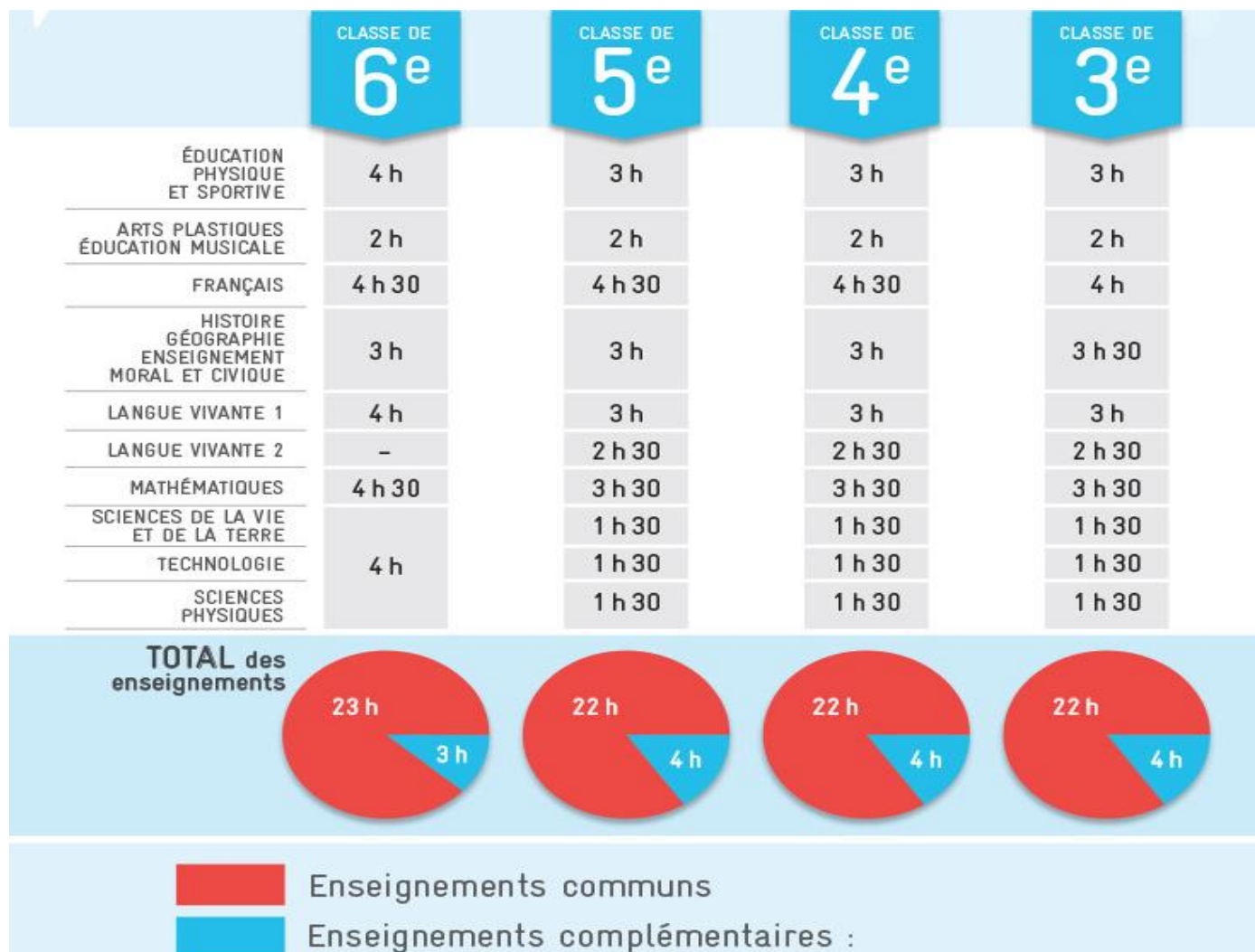


Enseignements de compléments

Les horaires disciplinaires sur le collège sont maintenus mais mieux répartis



26h pour tous



Les nouvelles grilles horaires en Sixième



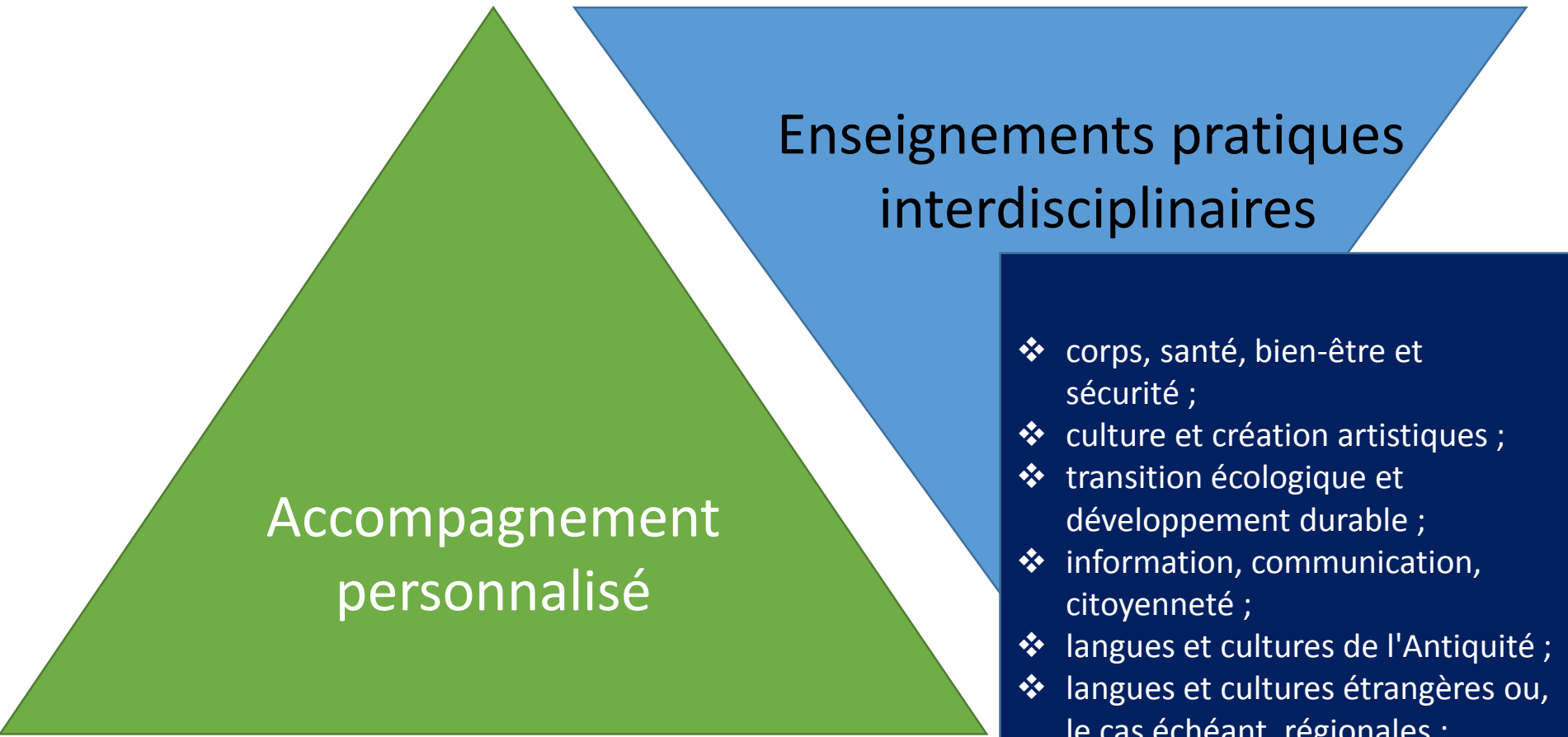
Enseignements	Horaires hebdomadaires
Éducation physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure ou 2 heures hebdomadaires sur un semestre*.
Français	4,5 heures
Histoire-géographie Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, physique-chimie	4 heures
Enseignements complémentaires sous la forme unique d'accompagnement personnalisé.	3 heures
Total	23 + 3 heures Au moins 10 heures annuelles de vie de classe,

Les nouvelles grilles horaires au cycle 4



Enseignements	Horaires hebdomadaires		
	cinquième	quatrième	troisième
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure ou 2 heures hebdomadaires sur un semestre*	1 heure + 1 heure ou 2 heures hebdomadaires sur un semestre*	1 heure + 1 heure ou 2 heures hebdomadaires sur un semestre*
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire-géographie	3 heures	3 heures	3,5 heures
Enseignement moral et civique			
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Physique-chimie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires. (1+3 ou 2+2)	4 heures	4 heures	4 heures
Total	23 + 4 heures par niveau		

Les enseignements complémentaires : la responsabilité et le choix de l'établissement



Accompagnement
personnalisé

Enseignements pratiques
interdisciplinaires

- ❖ corps, santé, bien-être et sécurité ;
- ❖ culture et création artistiques ;
- ❖ transition écologique et développement durable ;
- ❖ information, communication, citoyenneté ;
- ❖ langues et cultures de l'Antiquité ;
- ❖ langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ;
- ❖ monde économique et professionnel ;
- ❖ sciences, technologie et société

Plus de moyen et plus d'autonomie

Exemple d'un collège avec trois enseignements pratiques interdisciplinaires trimestriels de 3 heures.

ANNEE SCOLAIRE		
EPI A (1h)		
T1	T2	T3
EPI B (2h)	EPI C (2h)	EPI D (2h)

S1	S2	
EPI A (2h)	EPI B (2h)	
T1	T2	T3
EPI C (1h)	EPI D (1h)	EPI E(1h)

S1	S2
EPI A (3h)	EPI B (2h)
	EPI C (1h)

Des combinaisons multiples au regard du projet d'établissement

Les enseignements **de** complément aux EPI

Langues et cultures de l'antiquité (LCA)

Langue et cultures régionales (LCR)

- ☐ Les élèves **volontaires** qui suivent un EPI « LCA » ou « LCR » peuvent bénéficier d'un enseignement **de** complément
- ☐ Proposer dans le cadre de la dotation horaire supplémentaire mise à la disposition des EPLE
- ☐ Suivi au cycle 4, dans la limite de : 1h en 5^e et 2h en 4^e et 3^e
- ☐ Approfondissement des EPI portant sur cette thématique

Les 3^{ème} Prépa pro sont maintenues :

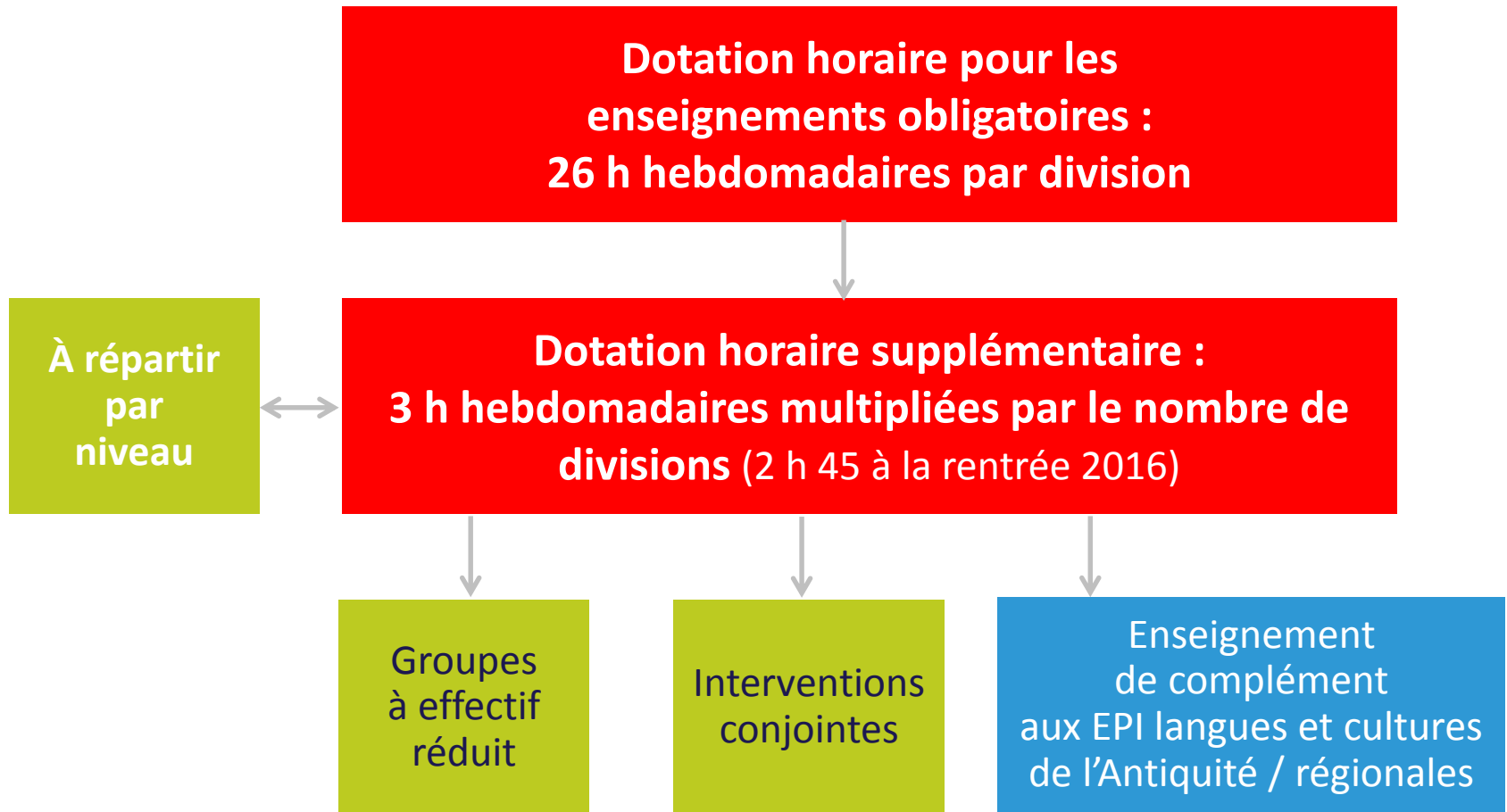
Les volumes horaires des enseignements **sont identiques** à ceux des autres classes de troisième ; ces élèves bénéficient :

- ❑ de 4 h d'EC pour **découvrir différents champs professionnels et construire leur projet de formation et d'orientation** ;
- ❑ de **périodes de stages** en milieu professionnel

La SEGPA contribue à rendre le collège plus inclusif :

- ❑ la **structure SEGPA et sa dotation horaire** sont maintenues ; elle permet aux élèves présentant des **difficultés d'apprentissage graves et durables** d'être mieux pris en compte dans le cadre de leur scolarité, notamment par des **professionnels spécialisés** ;
- ❑ une **évolution des SEGPA est en cours de discussion, sur ces bases.**

La dotation horaire supplémentaire



Évolution de l'autonomie pédagogique

Aujourd'hui : 7 %

2 h élève (6^e)

AP

+

2 h élève IDD (5^e & 4^e)

+

0 h 30 prof. non attribuée (5^e & 4^e)

24 h élève

+

4 h prof.

Total : 28 h

Soit pour un collège à
4 divisions par niveau

Avec la réforme : 20 %

3 h élève (6^e)

AP

+

4 h élève (pour chaque niveau du cycle 4)

AP + EPI

+

3 h prof. dotation supplémentaire

60 h élève

+

48 h prof.

Total : 108 h

Plus de moyen et plus d'autonomie

Exemple 1 de répartition de moyen d'un collège de 20 classes avec 5 classes par niveau.

EXEMPLE D'UTILISATION DES 60 HEURES D'AUTONOMIE (55 + 5 LCA)

	6	5	4	3	TOTAL POUR LA COHORTE	TOTAL POUR LE COLLEGE	COMMENTAIRES
EPS				0,25	0,25	1,25	EPI PROJET VELO 3EME
ARTS PLASTIQUES			0,5		0,5	2,5	EPI PROJET MUSEE CAPITALE 4EME
EDUCATION MUSICALE				0,5	0,5	2,5	EPI PROJET MUSEE CAPITALE 4EME
LETTRES	1	1	1	1	4	20	GRP REDUITS et AP : MAITRISE DE LA LANGUE PRIORITE
H-G - EMC		0,25	0,25	0,25	0,75	3,75	EPI EMC AVEC CPE ET PROFESSEUR DOCUMENTALISTE ET PROFESSEUR DE LV2 PORTUGAIS
LV1	1				1	5	GRP REDUITS EN LV1 EN 6EME
LV2		1			1	5	GRP REDUIT EN LV2 EN 5EME
MATHEMATIQUES	1			0,5	1,5	7,5	GRP REDUITS et AP 6EME/3EME
SVT		0,5			0,5	2,5	EPI
TECHNOLOGIE			0,5		0,5	2,5	EPI
SC PHYSIQUES				0,5	0,5	2,5	EPI
	3	2,75	2,25	3	11	55	

Exemples d'emplois du temps

Emploi du temps de base

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h-9h	Espagnol groupe 1	Technologie groupe 1 SVT groupe 2	Mathématiques	EPS	Français
9h-10h	Anglais	SVT groupe 1 Technologie groupe 2	Espagnol	EPS	Physique chimie Mathématiques
10h15-11h15	Français	Mathématiques	Français	HGEMC	Mathématiques
11h15-12h15	Éducation musicale	HGEMC	Arts plastiques	Français	HGEMC
Pause méridienne					
13h45-14h45	Physique chimie	Français	Association sportive	SVT	Anglais
14h45-15h45	Espagnol groupe 2	Anglais	Association sportive	Technologie	Espagnol

Exemples d'emplois du temps

Emploi du temps élève : 1^{er} trimestre

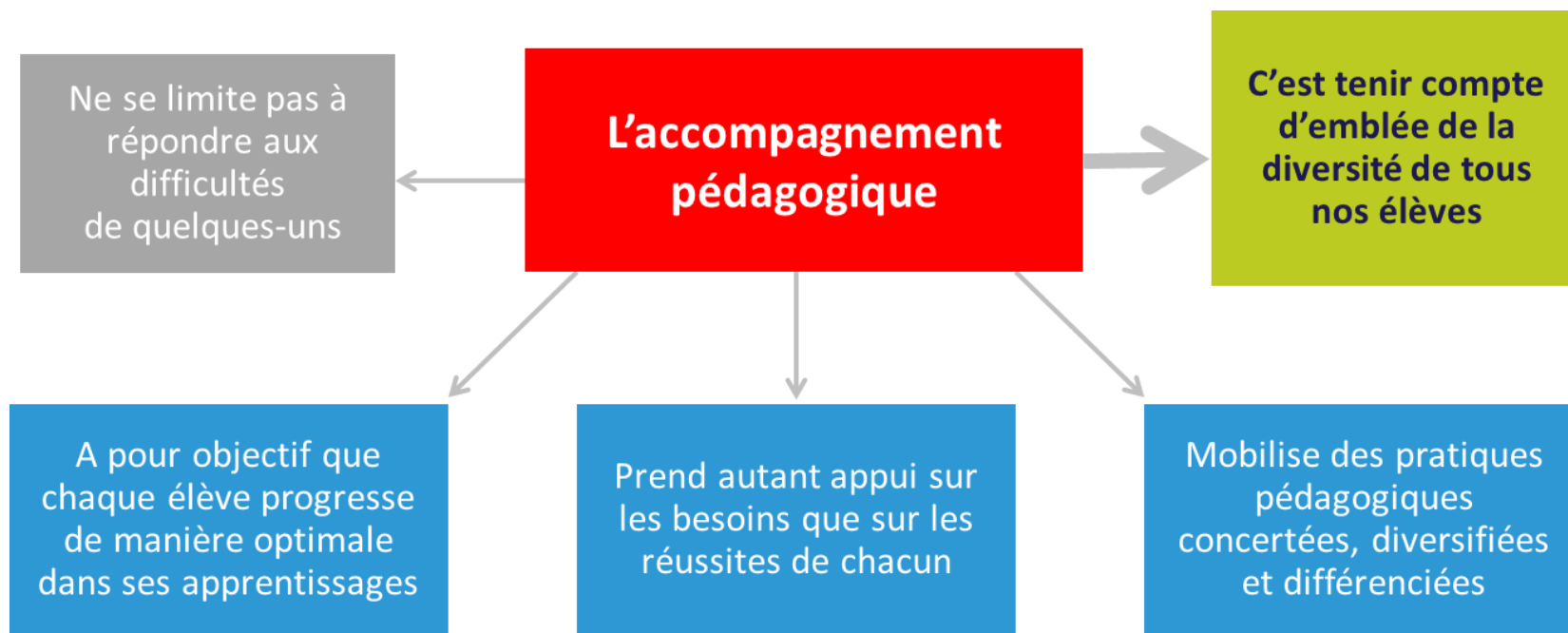
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h-9h	Espagnol groupe 1	Technologie groupe 1 SVT groupe 2	Mathématiques	EPS	Français
9h-10h	Anglais	SVT groupe 1 Technologie groupe 2	Espagnol		Physique chimie Mathématiques
10h15-11h15	langues et cultures de l'Antiquité	AP	Français	HGEMC	Mathématiques
11h15-12h15	Éducation musicale	HGEMC	Arts plastiques	Français	HGEMC
Pause méridienne					
13h45-14h45	Physique chimie	Français	Association sportive	corps, santé, bien-être et sécurité	Anglais
14h45-15h45	Espagnol groupe 2	Anglais		Technologie	Espagnol

Exemples d'emplois du temps

Emploi du temps élève : 2^e trimestre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h-9h	Espagnol groupe 1	Technologie groupe 1 SVT groupe 2	Mathématiques	EPS	Français
9h-10h	Anglais	SVT groupe 1 Technologie groupe 2	Espagnol	EPS	Physique chimie Mathématiques
10h15-11h15	Français	Mathématiques	AP	HGEMC	Information, communication citoyenneté
11h15-12h15	Information, communication citoyenneté	HGEMC	Arts plastiques	Français	HGEMC
Pause méridienne					
13h45-14h45	sciences, technologie et société	Français	Association sportive	SVT	Anglais
14h45-15h45	Espagnol groupe 2	Anglais		Technologie	Espagnol

L'accompagnement pédagogique



Les parcours

Le programme d'éducation civique est remplacé par le programme d'enseignement moral et civique (EMC), **base du parcours citoyen.**

Le parcours Avenir, parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, est généralisé de la sixième à la terminale.

Le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) est disponible.

Le parcours santé

Les missions complémentaires à l'activité d'enseignement (rémunérées en IMP)

Coordonnateur de discipline

Coordonnateur de cycle

Coordonnateur de niveau d'enseignement

Référent culture

Référent numérique

Référent réussite

EPS : coordination des activités physiques, sportives et artistiques

Et toute autre responsabilité proposée par le conseil pédagogique et arrêtée par le chef d'établissement

Les ateliers du mardi 03 novembre 2015



14H30 16H30	ATELIERS			
<u>Atelier 1 :</u> EC-EPI démarche de projet –Livret Numérique EQUIPE : MORTH - BENRAZZOUK SALLE A1 G1	<u>Atelier 2 :</u> AP-Cycles- différenciation- évaluation- livret-ppre EQUIPE : COLLET-KÜHL SALLE A2 G2	<u>Atelier 3 :</u> Leviers – instances – grille projet établissement –projet de réseau EQUIPE : RIBAUD- LE CONTEL- LEGRAND SALLE A3 G3	<u>Atelier 4 :</u> Les parcours (PEAC , Avenir Citoyen, ...) EQUIPE : DENIAUD- JOCQUEL SALLE A4 G4	<u>Atelier 5 :</u> Les langages – Les langues vivantes EQUIPE : BASTE- CATAYEE SALLE A5 G5

Merci pour votre attention,
M. Serge MORTH, IA-IPR EPS
M. Jean-Roger RIBAUD, IA-IPR EVS